



Congé suite à arrêt maladie

Par **malaika**, le **26/10/2009** à **10:14**

Bonjour,

J'ai été arrêtée 2 semaines et demie pour subir une intervention chirurgicale d'urgence (non planifiée avec l'employeur). Je travaille en société de service et je suis chez le client de mon employeur. Avant l'arrêt j'avais convenu avec le client de congé, la demande n'avait pas été faite à mon employeur mais les conditions (remplacement etc..) étaient OK. A mon retour mon employeur me demande d'annuler mes congés car j'ai été absente 2.5 semaines pour maladie en prétextant une demande du client. Le client me répond que mes congés ne lui posent aucun problème. Mon employeur a-t-il le droit de me forcer à annuler mes congés du fait d'une maladie ? Ais je le moindre recours si je perd la totalité du montant de ma réservation ?

D'avance merci de votre réponse.